

Saint-Paul

N° 19
Janvier
2011

infos

Journal municipal de Saint-Paul-Lez-Durance

Correspondant : Mme Vanparys • Rédaction : M. Curinier • Directeur de publication : M. Pizot

EDITORIAL

M. Roger Pizot
Maire de St-Paul-
lez-Durance



2010 s'est terminée et nous voilà déjà en 2011. C'est l'occasion pour chacun de faire un bilan du passé mais surtout de se projeter dans l'avenir.

Pour l'équipe municipale que j'ai l'honneur de présider, le travail se poursuit. De grands projets sont en cours de réalisation, tels l'agrandissement de la ZAC ou le raccordement du quartier des Capelles au réseau de l'eau et de l'assainissement, d'autres se préparent (nouveau quartier des Lauves, modernisation de l'éclairage public, nouveaux garages municipaux).

La réforme territoriale voulue par le Président de la République et rejetée par l'immense majorité des élus locaux, fait peser de lourdes incertitudes sur les collectivités locales. A ce jour nous n'avons plus de vision d'avenir ne sachant pas exactement comment vont évoluer nos ressources financières. Cette situation nous contraint à nous montrer prudents car il est de plus en plus clair que ce sont les ménages qui devront financer ce que les entreprises ne feront plus. Notre position a toujours été de préserver au mieux les intérêts des habitants de notre Commune (pas d'augmentation des taux d'imposition depuis 1992). Vous pouvez compter sur nous pour tempérer au mieux les effets négatifs de cette réforme.

Notre communauté saura rester forte. Le dynamisme de chacun saura j'en suis sûr, nous permettre de surmonter les difficultés du temps présent. Je tiens d'ailleurs à remercier tous les acteurs, responsables d'associations, des administrations, d'entreprises, commerçants, pour leur implication dans la vie de St Paul lez Durance. Une mention particulière au personnel communal qui s'investit fortement pour le bien-être de tous.

Je vous présente, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2011.

Eau et assainissement

La SEM nouveau partenaire de la Commune

Depuis Juillet 2010, la commune a passé un contrat de prestations de services avec la Société des Eaux de Marseille. Ce partenariat va permettre de n'avoir plus qu'un intervenant sur nos réseaux d'eau et d'assainissement.

La SEM est en effet dorénavant chargée de l'entretien de toute la chaîne de traitement de l'eau, jusqu'à son rejet dans le milieu naturel.

Cela commence par la station de filtration alimentée par l'Abéou (désinfection aux ultra-violettes et au chlore gazeux), puis par l'acheminement de l'eau potable vers les réservoirs grâce à deux stations de pompage dont il faut garantir le bon fonctionnement et enfin la distribution chez les particuliers.

Le rôle de la SEM ne s'arrête pas là puisqu'elle est chargée d'entretenir aussi bien les réseaux d'eau et d'assainissement, que les deux stations de relevage qui évacuent les eaux du PRL vers la lagune et bien entendu de garantir le bon fonctionnement de cette dernière.

A cet effet la SEM procède au curage des deux stations de relevage, à l'arrosage du terrain qui décante les eaux usées ainsi qu'à la tonte des végétaux plantés sur cet épandage.

Enfin, l'ensemble de nos installations va être totalement sécurisé grâce à l'installation de télé transmetteurs et diverses alarmes reliées directement au centre de télégestion de la SEM. Ainsi notre réseau est surveillé en permanence et grâce à un diagnostic précoce, la SEM pourra intervenir plus rapidement et plus efficacement en cas de panne.

Ce nouveau partenariat, qui soulignons-le ne coûte pas plus cher que l'ensemble des autres prestataires que nous avions précédemment, va sécuriser notre gestion de l'eau pour le bien-être de tous.

Rassurons la population, la Commune continue à gérer son réseau d'eau et reste maître des tarifs appliqués. La SEM n'intervient qu'en lieu et place des anciens prestataires avec qui nous travaillions par le passé. Elle nous apporte son savoir-faire reconnu par tous mais également de nouveaux services tel l'entretien complet de la lagune.

→ Eau potable c'est ...

- Un réseau de 12,6 km
- Une station de filtration
- Un analyseur de chlore
- Deux stations de pompage bas et haut
- Deux cuves de 150 m³
- Une cuve de 500 m³

→ Assainissement c'est ...

- Un réseau de 4,9 km
- Deux stations de relevage
- Une lagune de 5 500 m²
- Un épandage de 10 000 m²

Quelques chiffres

Notre région passera au tout numérique le 5 juillet 2011 !

INFO POLICE MUNICIPALE

→ Opération tranquillité vacances

Dans le cadre du plan d'action de lutte contre les cambriolages la police municipale met en place pour l'année 2011 « L'Opération Tranquillité Vacances ». Durant votre absence, la police municipale peut, sur demande, surveiller plus particulièrement votre domicile lors de ses patrouilles quotidiennes. Pour bénéficier de ce service, inscrivez-vous avant votre départ, à l'aide du formulaire disponible en Mairie.

→ Stationnement

La police municipale vous rappelle que le stationnement sur la commune et principalement dans la Grand Rue et Place J. Santini est uniquement autorisé sur les emplacements délimités.

→ Contacter la Police Municipale

Email : pm@stpaul.fr
Tél. : 06.07.55.56.32



Qu'est ce que c'est :

Le passage à la télé numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 5 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT ou autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique)

Le jour du passage 05 juillet 2011 :

Arrêt de tous les émetteurs dans la nuit du 04 juillet 2011 au 05 juillet 2011 :

Les émetteurs analogiques seront éteints définitivement. Si vous n'êtes pas équipé pour le passage au numérique, vous ne recevrez plus les programmes TV.

Les émetteurs numériques seront éteints temporairement, le temps d'effectuer les interventions nécessaires.

Êtes-vous concerné ?

OUI, si vous recevez la télé par une antenne râteau sur l'un de vos postes.

NON, si vous recevez la télé par ADSL, le câble ou le satellite* et si aucun de vos postes n'est relié à une antenne râteau.

(* la diffusion des 6 chaînes analogiques reçues par le satellite AB3 s'arrêtera le 30/11/2011)

Que devez-vous faire ?

Vous recevez les 5 chaînes analogiques ou moins : Avant le passage, vous devez équiper chacun de vos postes reliés à une antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.

Après le passage, vous devrez effectuer une nouvelle recherche et mémorisation des programmes, car les fréquences de certaines chaînes auront été modifiées, afin d'améliorer leur couverture.

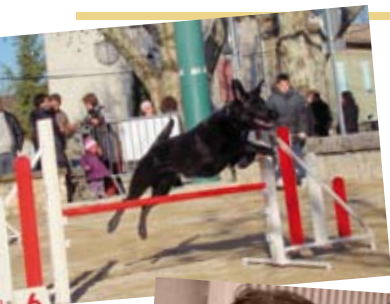
Quand ?

Au lendemain du passage au numérique, dès que vous recevrez de nouveau certaines chaînes, vous pourrez lancer la recherche : cela voudra dire que l'émetteur dont vous dépendez a été remis en service

Pour assurer l'information du public, le GIP France Télé Numérique met à votre disposition :

- **Un centre d'appels** : 0970.818.818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local) du lundi au samedi de 8h00 à 21h00
- **Un site Internet** : www.tousaunumerique.fr
- **Des guides pratiques** seront distribués à tous les foyers en mai 2011
- Nous vous rappelons que des **aides financières** à l'équipement peuvent être accordées sous certaines conditions. Se renseigner auprès du centre d'appels

L'hiver en images...





ITER

450 000 € pour aider la commune à rénover son éclairage public

RTE va entreprendre des travaux de raccordement d'ITER sur la ligne électrique à 400 000 volts « Boutre - Tavel ».

Dans ce cadre il est prévu un Plan d'Accompagnement de Projet (PAP), piloté par la Préfecture avec l'appui de RTE, qui octroie aux communes concernées par les travaux une aide financière pour la réalisation de projets d'aménagements (réduction d'impact du nouvel ouvrage RTE, amélioration des réseaux existants, développement durable). L'enveloppe débloquée pour ces travaux est de 900 000 € à répartir entre les différentes parties concernées.

Le montant de cette aide est fixé à 450 000 € pour la Commune. L'association des Amis de Valbelle obtient également une subvention de 50 000 €.

La Commune a besoin de rénover son éclairage public qui devient vétuste. Il est prévu le remplacement des luminaires actuels par du matériel conforme aux normes actuelles (basse consommation, efficacité lumineuse, protection de l'environnement).

Cette opération a pour objectifs :

- Une économie d'énergie de l'ordre de 40%
- Une réduction du coût de maintenance
- Une amélioration de la sécurité et un gain de confort visuel
- Une mise en conformité de notre installation avec la législation
- Un meilleur respect de l'environnement

→ Transport sur Manosque

Nous vous rappelons que la municipalité met gratuitement à votre disposition un transport vers la zone commerciale de l'hypermarché Hyper U de Manosque 2 fois par mois (1^{er} et 3^{ème} mercredi de chaque mois). Le départ se fait à 8h30, Avenue de la Libération, face au complexe commercial Louis Philibert.

PLANNING 2011

- 5 et 19 janvier
- 2 et 16 février
- 2 et 16 mars
- 6 et 20 avril
- 4 et 18 mai
- 1^{er} et 15 juin
- 6 et 20 juillet
- 3 et 17 août
- 7 et 21 septembre
- 5 et 19 octobre
- 2 et 16 novembre
- 7 et 21 décembre

Ecochéque Pays d'Aix

Le Bois est énergie

Dans le cadre de sa politique en faveur des énergies renouvelables et pour encourager la création d'une filière Bois Energie, la Communauté du Pays d'Aix aide, depuis 2008, les particuliers qui s'équipent en appareils domestiques de chauffage au Bois Energie (plaquettes forestières ou granulés de bois), à l'exception des foyers fermés et des inserts de cheminées intérieures. Cette incitation vient compléter le crédit d'impôts.

La demande doit être effectuée obligatoirement avant le démarrage des travaux auprès d'un EIE. L'aide accordée permettra de couvrir l'investissement à hauteur de 250 € (poêle à bois à alimentation manuelle), 500 € (poêle à bois relié à un réseau de diffuseurs), ou 1500 € (pour l'installation d'une chaudière à bois, automatique ou pas).

Le Soleil est énergie

Depuis avril 2004, la Communauté du Pays d'Aix aide les particuliers à l'acquisition de chauffe-eau et de chauffages solaires + chauffe-eau. Cette incitation vient compléter le crédit d'impôts. La demande doit être effectuée obligatoirement avant le démarrage des travaux auprès d'un EIE. L'aide accordée permettra de couvrir l'investissement à hauteur de 350 € pour un chauffe-eau solaire et de 500 € pour un système combiné chauffage / chauffe-eau

Pour plus d'informations, contacter l'Espace Info Energie du Pays d'Aix au 04.42.93.03.69 ou le site Internet de ma mairie www.stpaul.fr rubrique Energie



Médiation familiale et cafés parents dans le Val de Durance

→ Etat civil

Afin de respecter la loi, nous ne publions dans cette rubrique qu'après accord préalable des familles concernées. Pour les mariages et les décès un formulaire sera proposé à la signature en Mairie au moment de leur enregistrement. Pour les naissances, nous vous demandons de bien vouloir nous informer (par mail ou courrier) de votre désir de voir publier cet heureux évènement.

Naissance :

- Morgane Barberis, née le 01/12/2010 de Carole Patricola et Philippe Barberis

Mariage :

- Audrey Beyly et Jean-Marc Adriano célébré le 28 octobre 2010
- Tatiana Shumitskaya et Tony Mahaut célébré le 11 janvier 2011

Décès :

- Mme Jeannne Chabaud survenu le 21 novembre 2010 à l'âge de 97 ans.

Tarifs de l'eau 2011

Le Conseil municipal, dans sa séance du 16 décembre 2010, a fixé les tarifs suivants pour la facturation d'eau consommée en 2011 :

→ Abonnés Village

- 0,637 € le m³ d'eau consommée en 2011,
- 0,425 € la redevance assainissement en prenant pour référence le m³ d'eau consommée.

→ Abonnés Ecartés

- 1,496 € le m³ d'eau consommée en 2011,
- 0,425 € la redevance assainissement en prenant pour référence le m³ d'eau consommée.

→ MEDIATION FAMILIALE

Un partenariat avec la CPA. Entretiens gratuits.

Une équipe de médiateurs professionnels de l'association Résonances vous recevra lors de ses permanences d'information sur la médiation familiale et le droit de la famille. Permanences ouvertes à tout public et familles en difficultés.

Dates de permanences : Saint-Paul lez Durance 1^{er} mercredi de chaque mois 13h30 à 16h30, Jouques 3^{ème} mercredi de chaque mois 14h à 17h, Meyrargues, sur rendez-vous, Peyrolles 4^{ème} mercredi de chaque mois 14h à 17h.

Pour plus de renseignements : 04 42 67 14 17
Vous pouvez prendre rendez-vous indifféremment dans une des quatre communes

→ CAFES PARENTS

Un partenariat avec l'association. 1,2,3 petits pas, soutenue par le REAAP 13.

Réunions gratuites

Vous vous posez des questions sur l'éducation de vos enfants, vous avez besoin d'une écoute, d'un soutien, d'un partage, pour échanger sur l'expérience difficile de parents, et chercher ensemble des solutions possibles. Venez aux « Cafés Parents » animés par une médiatrice familiale, professionnelle de la famille et de la communication.

Vous vous y retrouvez entre parents dans un cadre confidentiel et bienveillant.

Pour plus de renseignements :

04 42 67 14 17 – 06 70 66 95 10

Prochains cafés Parents à : 25 janvier, 8 mars, 5 avril, 3 mai, 14 juin 2011 de 19h à 21h - siège social de l'association à Peyrolles

Informations diverses

• Noël 2010

Nous tenons à remercier les employés municipaux qui nous ont créé les décors pour le Noël de la Commune. Comme chaque année ils ont réussi à faire que cette fête soit un excellent souvenir pour nos enfants. Signalons qu'ils travaillent bénévolement à ce projet.

• Téléthon 2010

Cette année les diverses animations ont rapporté la somme de 5 340 €. Tous nos remerciements aux bénévoles qui œuvrent pour cette action solidaire et bien sûr à tous les généreux donateurs.

• Séjour à la neige

Organisé à Aiguilles en Queyras par le Centre Léo Lagrange pour les enfants âgés de 7 à 12 ans, du 19 au 26 février. Inscriptions en Mairie.

• Centre aéré du 28 février au 4 mars

Rappelons que les enfants peuvent s'y inscrire dès 3 ans. Inscriptions en Mairie.

• Bar / Restaurant de la Mairie

Changement de propriétaire. Mr et Mme Blachon Jacky seront heureux de vous accueillir dans leur établissement rénové.

• Réouverture d'une épicerie de proximité

sous l'enseigne VIVAL au Centre Commercial Louis Philibert le 21 janvier. Mme Lebossou Agnès en assure la gérance.

• Réouverture du Débit de Tabac dès le 19 janvier.

• Vandalisme :

La table d'orientation a subi des dégradations au début du mois. Ces incivilités, même si elles ne

sont pas nombreuses, sont toujours à déplorer. Il est regrettable de voir le travail d'artisans consciencieux ainsi bafoué.

• Société de chasse

Suite à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage concernant la chasse de la Bécasse des Bois, qui s'est tenue le jeudi 6 janvier 2011, et au cours de laquelle l'ONCFS et le CNB ont présenté des études sur la fragilité des populations de Bécasse présentes dans le Sud-Est, il a été décidé de baisser les PMA pour la fin de la saison de chasse, à savoir :

- 1 bécasse / jour / chasseur jusqu'au 31 janvier 2011

- 1 bécasse / semaine / chasseur du 1^{er} février au 20 février 2011.

Le PMA annuel est ramené à 15 oiseaux pour la saison.

Agenda

23 JANVIER Loto SC Vinon – Durance	DU 21 AU 25 FÉVRIER Stage Hip Hop organisé par l'Apoaes
2 FÉVRIER Repas de l'amitié	9 MARS Repas de l'amitié
6 FÉVRIER Loto La Boule St Paulaise	16 MARS mini loto St Paul Loisirs
9 FÉVRIER Mini-Loto St Paul Loisirs	6 AVRIL Repas de l'amitié
20 FÉVRIER Loto St Paul Loisirs	13 AVRIL mini loto St Paul Loisirs